

Alain LAVAUT

Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Nîmes
24, chemin des Coteaux de la Vaunage

30820 CAVEIRAC

SIRET : 494 700 933 00018

ASSOCIATION VERRERIE D'ALES

Pôle culturel de Rochebelle
Montée des Lauriers

30100 ALES

451 571 475 00016 R.C.S. NIMES

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE 2009

Aux membres de l'Assemblée Générale,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'association VERRERIE D'ALES tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II - Justification de nos appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, celles auxquelles nous avons procédé pour émettre l'opinion ci-dessus portant notamment sur les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, ainsi que leur présentation d'ensemble, n'appellent pas de commentaire particulier.

III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du trésorier et dans les documents adressés aux membres de l'assemblée générale sur la situation financière et les comptes annuels.

FAIT A CAVEIRAC
Le 15 mars 2010.

Le Commissaire aux comptes



A. LAVAULT.

Annexe

Nom de l'entreprise	ASS VERRERIE D'ALES
Activité exercée	PRODUCTION DE SPECTACLE
Adresse	POLE CULTUREL DE ROCHEBELLE MONTEE DES LAURIERS 30100 ALES

Annexe des comptes annuels

Exercice du 01/01/09 au 31/12/09

- 1 Règles et méthodes comptables
- 2 Engagements financiers & Autres éléments significatifs
- 3 Notes sur le bilan actif
- 4 Notes sur le bilan passif
- 5 Détail des produits et des charges

Total du bilan avant répartition	202 545	Résultat: Bénéfice	8 459
----------------------------------	---------	--------------------	-------

Les notes indiquées ci-après, font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 16/02/2009 par les dirigeants de l'entreprise.

Annexe

1 Règles et méthodes comptables

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables ;
- indépendance des exercices ;

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements : ils sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif et en fonction de la durée de vie prévue.

Annexe

2 Engagements financiers & Autres éléments significatifs

Engagements financiers

Engagements donnés	
Effets escomptés non échus	
Avals & cautions	
Crédit-bail mobilier	
Crédit-bail immobilier	
Autres engagements	

Dettes garanties par des sûretés réelles

Montant garanti	
-----------------	--

Autres éléments significatifs

Rien à signaler.

Annexe

3 Notes sur le bilan actif

Frais d'établissement			Non applicable
-----------------------	--	--	----------------

Fonds commercial			Non applicable
------------------	--	--	----------------

Actif immobilisé : mouvements de l'exercice				
	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Valeurs brutes				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	45 975			47 812
Immobilisations financières				
Total	45 975			47 812
Amortissements & provisions :				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	9 403			20 333
Immobilisations financières				
Total	9 403			20 333

Créances présentées par des effets de commerce		Non applicable
--	--	----------------

Etat des créances			
	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Actif circulant & charges d'avance	122 662	122 662	
TOTAL	122 662	122 662	

Produits à recevoir inclus dans les postes du bilan	
Créances rattachées à des participations	
Immobilisations financières	
Clients & comptes rattachés	
Autres créances	1 042
Disponibilités	

Annexe

Charges constatées d'avance

Non applicable

Frais d'émission des emprunts à étaler

Non applicable

Annexe

4 Notes sur le bilan passif

Capital social - Actions ou parts sociétés		Nombres	Valeur nominale
Titres début d'exercice			
Titres émis			
Titres remboursés ou annulés			
Titres fin d'exercice			

	Provisions		
	A l'ouverture	Augmentation	Diminution
Provisions réglementées			
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour dépréciation			
Total			

	Etat des dettes		
	Montant brut	A 1 an au plus	A plus de 5 ans
Etablissement de crédit			
Dettes financières diverses			
Fournisseurs	95 740	95 740	
Dettes fiscales & sociales	42 012	42 012	
Dettes sur immobilisations			
Autres dettes			
Produits constatés d'avance	16 400	16 400	
	154 153	154 153	

Dettes représentées par des effets de commerce	Non applicable
--	----------------

Charges à payer incluses dans les postes du bilan	
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts & dettes établissement de crédit	
Emprunts & dettes financières divers	

Annexe

Charges à payer incluses dans les postes du bilan	
Fournisseurs	51 355
Dettes fiscales & sociales	6 821
Autres dettes	

Produits constatés d'avance:

Cette rubrique ne contient que des produits constatés d'avance ordinairement liés à l'exploitation normale de l'entreprise.

Annexe

5 Détail des produits et des charges

Produits à recevoir :			
Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan		31/12/09	31/12/08
438700	Charges sociales - produits à recev	1 042,42	1 042,42
Autres créances		1 042,42	1 042,42
Total des produits à recevoir		1 042,42	1 042,42
Charges constatées d'avance :		Néant	
Charges à payer :			
Montant des charges à payer inclus dans les postes suivants du bilan		31/12/09	31/12/08
408100	Fournisseurs - fact. non parvenues	11 700,00	53 542,96
408110	Factures non parvenues 2009	39 655,88	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		51 355,88	53 542,96
428200	Dettes provis. pr congés à payer	3 353,50	512,40
438200	Charges sociales s/congés à payer	1 261,51	202,91
448600	Etat - autres charges à payer	2 206,00	
Dettes fiscales et sociales		6 821,01	715,31
Total des charges à payer		58 176,89	54 258,27
Produits constatés d'avance :			
Produits constatés d'avance		31/12/09	31/12/08
487000	Produits constatés d'avance	16 400,00	16 400,00
Total des produits constatés d'avance		16 400,00	16 400,00